2026/65

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_65_1-DE

DÈPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	13	15

Séance du 13 octobre

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – C. RATIVEAU – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY R. GUILLIN – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Absents ayant donné pouvoir : C. TAHALY à E. TRESCARTES et M. BOURDIGUEL à C. COUPLET
Secrétaire : A. BRONISEL

AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE (SDEY) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUSSY-EN-OTHE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la commune limitrophe d'ESNON engage des travaux de sécurisation du réseau basse tension rue de la Chapelle au hameau de Vorvigny.

Pour des impératifs techniques de raccordement et de continuité de réseau, ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée au SDEY, concerne également une portée qui traverse en aérien, le carrefour rue de la Chapelle, rue de la Forêt, rue de Bussy.

Mme le Maire précise que l'intégralité du coût financier de cette opération est prise en charge par le SDEY et la commune d'ESNON, sans aucune participation financière requise de la part de notre commune.

Considérant que ces travaux concourent à l'amélioration et à la sécurisation des réseaux d'énergie de notre territoire limitrophe et présentent un intérêt public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le SDEY, ainsi que les entreprises mandatées par lui, à réaliser les travaux nécessaires sur le domaine public de la commune de Bussy en Othe.

1) ACTE que ces travaux sont entièrement financés et pris en charge par le SDEY et la commune d'ESNON, sans aucun reste à charge pour le budget communal de Bussy en Othe

2) DEMANDE que le domaine public impacté soit restitué par le maître d'ouvrage dans son état initial à la fin des opérations de chantier.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_65_1-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES